

Procès Verbal du Conseil Municipal

Séance du 22 février 2024

L'An deux mille vingt quatre,
le 22 février à vingt et une heures,

le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire. Les convocations ont été transmises le 18 février 2024 par voie électronique

Etaient présents:

Patrick ARNOUX, Armelle BESSE, Damien MONTAVI, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Ginette PAULET, Christian PLANQUE, Roland PEPIN, Isabelle THIOULOUSE, Yannick THIERCY, Hervé VERNET

Sur 11 membres, 11 étaient présents, le quorum étant atteint le Conseil a pu valablement délibérer.

Mme Francette PAGES est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier est approuvé. 9 pour. 2 n'ont pas participé au vote.

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

Attribution d'un local communal:

Le conseil municipal décide de remplacer la délibération du 24 janvier dernier concernant la location du local correspond à l'ancien logement n°1 du bâtiment qui appartenait auparavant à l'OPAC., de ramener le montant du loyer à 170 €/mois et de ramener à 30 €/mois la provision demandée pour le chauffage afin de mieux correspondre à l'usage du local qui n'est pas une habitation. La régularisation du coût du chauffage sera faite en fin d'année en fonction du nombre de kwh consommés.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
11	0	0

Création d'un emploi d'adjoint administratif:

Dans la cadre du remplacement de l'actuel secrétaire de mairie, le conseil municipal décide la création d'un emploi d'adjoint administratif afin notamment de prévoir une période de doublure. Un poste sera ensuite supprimé, lorsque la secrétaire actuelle sera partie.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
11	0	0

Autorisation de paiement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent:

Le conseil municipal autorise la possibilité du paiement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
11	0	0

Location d'emplacements annuels au camping :

Le conseil municipal autorise la location annuelle au camping de 4 emplacements aux mêmes locataires que précédemment.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
11	0	0

Contrats d'assurance des risques statutaires :

Le conseil municipal décide de reconduire les contrats d'assurance des risques statutaire proposés par le centre de gestion de la Haute-Loire.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
11	0	0